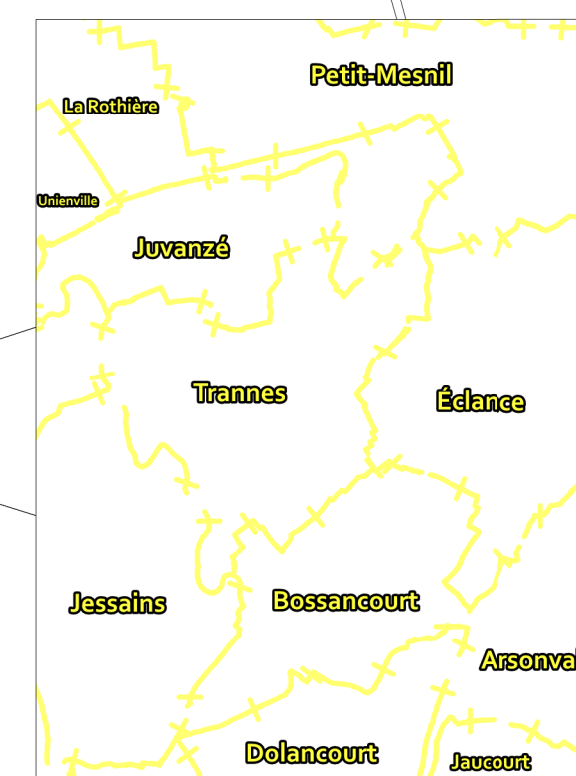
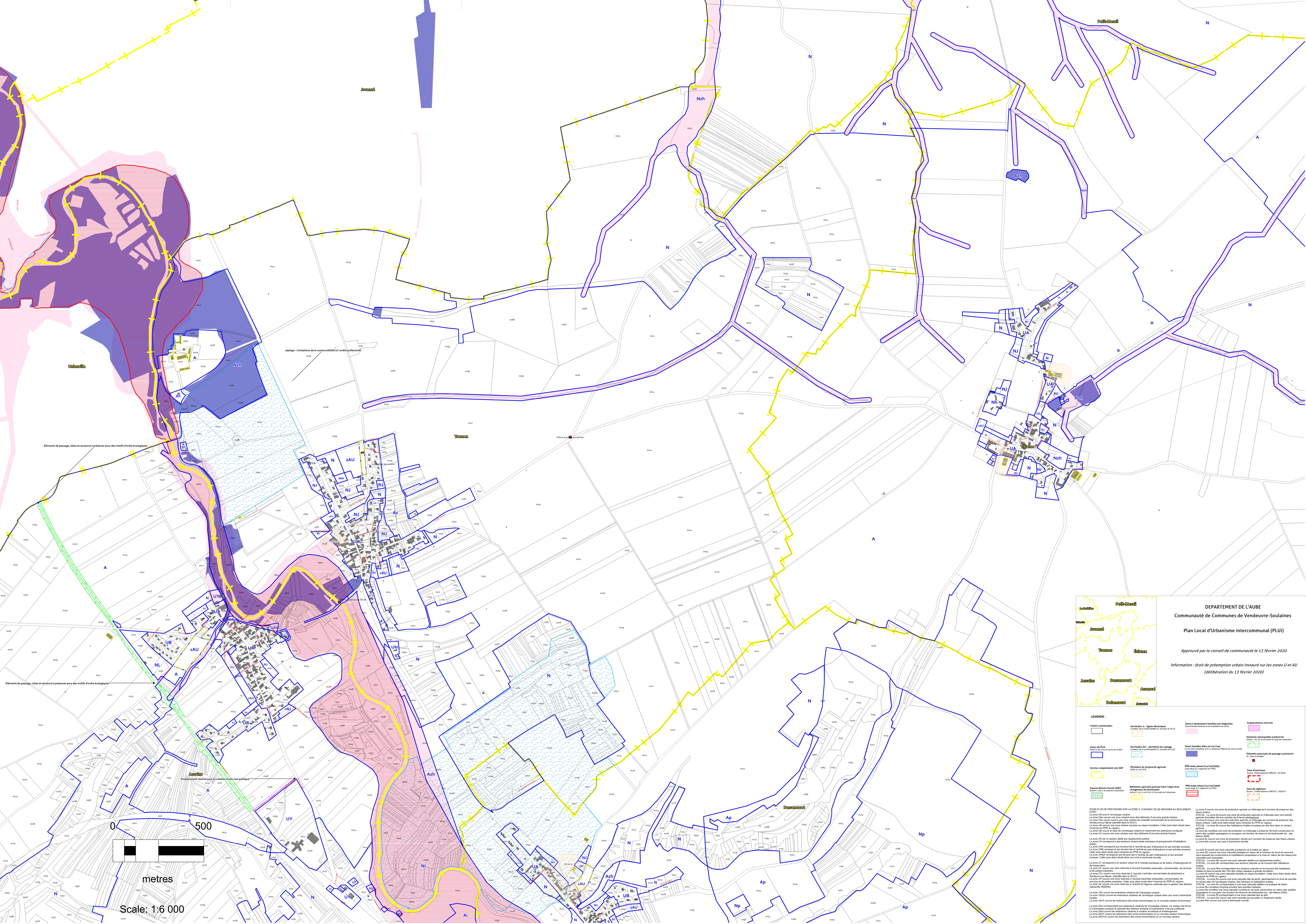




Scale: 1:2 000



DEPARTEMENT DE L'AUBE
Communauté de Communes de Vendeuvre-Soulaines
Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Approuvé par le conseil de communauté le 13 février 2020

Information : droit de préemption urbain instauré sur les zones U et AU
(délibération du 13 février 2020)

LEGENDE :

Unités communales

8

Zones du FLU
Zones U, R1, A ou R2, suivie de l'indice

11

Secteur comprenant une OAP

Espaces Boisés Classés (EBC)
 Article L. 120-3 du code de l'urbanisme

POUR PLUS DE PRÉCISIONS SUR LA 2^E ÉDITION :

La zone UA couvre l'enveloppe urbaine.

La zone UA couvrait une zone urbaine soumise au Plan d'urbanisme (PU) en vigueur.

La zone U3 couvre le reste de l'enveloppe.

La zone UE est un secteur dédié aux équidés.
La zone UH correspond à des secteurs isolés).

La zone UPA correspond aux terrains liés
La zone UPAJ correspond aux terrains liés
Cette zone étant située dans l'emprise du

La zone UPA2h correspond aux terrains à annexes. Cette zone étant située dans un

La zone Uf couvre une zone réservée à l'agriculture.

La zone Ufc couvre une zone réservée à
Vendeuvre-sur-Barse (identifié dans le S-
Le plan Ufc couvre une zone réservée à

La zone UZ couvre une zone réservée à l'agriculture (ANDRA).

La zone 1AII couvre les extensions urbaines

La zone TAUFZ couvre les extensions des
humides

La zone 2AU correspondant aux extensions à l'urbanisation pôle que la capacité des nœuds de la zone 2AU il couvre les extensions urbaines

La zone 2AUF couvre les extensions des

[illegible]